

PROCES-VERBAL

Séance du 30 septembre 2024

L'an 2024 et le 30 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de RACINE Pierre, Maire

Présents : M. RACINE Pierre, M. VIEIRA José, Mme CHEDRI Timmy, M. MOAL Eric, M. DUFLOT Pascal, M. GAFFIERO Cyril, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FIRMINHAC Christian.

Absents ayant donné procuration : Mme MARSAN à M. VIEIRA José, M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas à M. RACINE Pierre

Absentes : Mme RIEL Aurélie, Mme TREBER Sandra

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 8

Date de la convocation : 24/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

A été nommée secrétaire : Mme CHEDRI Timmy

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2024,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Décision modificative chapitre 011 - Rééquilibrage des comptes
- Décision modificative chapitre 012
- Annulation délibération n°2024_30 du conseil municipal du 27 mai 2024 nommant un membre suppléant afférent au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie après démission.
- Tarification carte de stationnement
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.
- Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM.

Monsieur le Maire annonce que Mme MARSAN a donné pouvoir à M. VIEIRA José, M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas a donné pouvoir à M. RACINE Pierre.

La séance du conseil municipale est ouverte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1er juillet 2024 et désigne Mme CHEDRI Timmy comme secrétaire de séance.

DELIB2022_52 : Décision modificative chapitre 011-Rééquilibrage des comptes.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2024 comme suit :

Fonctionnement

Total D011 : Caractère général

60611 : - 1 000,00 €
60612 : - 13 500,00 €
60622 : + 1 000,00 €
60628 : + 1 500,00 €
60633 : + 1 000,00 €
61358 : + 9 000,00 €
615221 : + 2 000,00 €
615231 : - 5 000,00 €
615232 : - 5 000,00 €
61524 : + 20 000,00 €
62268 : - 5 000,00 €
6156 : - 1 000,00 €

Total D065 : Autres charges et gestion courante

65568 : - 4 000,00 €

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DELIB2022_53 : Décision modificative chapitre 012

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2024 comme suit :

Fonctionnement

Total D012 : Charges de personnel et frais

64111 : + 19 600,00 €

Total D011 : Charges à caractère général

60611 : - 2 000,00 €
60622 : - 500,00 €
60632 : - 1 400,00 €
6064 : - 500,00 €
611 : - 700,00 €
615231 : - 3 000,00 €
61524 : - 2 500,00 €
6182 : - 500,00 €
62268 : - 2 000,00 €

Total D065 : Autres charges et gestion courante

65818 : - 500,00 €

65311 : - 1 000,00 €

Total R74 : Dotations et participations

741121 : + 5 000,00 €

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DELIB2022_54 : Annulation délibération n°2024_30 du conseil municipal du 27 mai 2024 nommant un membre suppléant afférent au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie après démission.

La délibération n°2024-30 du conseil municipal du 27 mai 2024 nommant un membre suppléant afférent au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie après démission est annulée.

En effet, il appartient au seul Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie de désigner ses délégués dans ce syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- décide de l'annulation de la délibération n°2024-30 du conseil municipal du 27 mai 2024.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DELIB2022_55 : Tarification carte de stationnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à compter du 1er octobre 2024, de définir un tarif lors du renouvellement de carte de stationnement en cas de perte.

FIXE le tarif suivant pour le renouvellement d'une carte de stationnement :

10 euros en cas de perte

CERTIFIE les modalités d'encaissement :

Un chèque sera réclamé avec un prix inscrit en fonction du montant délibéré.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DELIB2022_56 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;

Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Bussièrès ;

Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;

Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;

Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;

Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;

Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstention : 0)

DELIB2022_57 : Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et L.2224-38.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne.

Vu les articles 3.1 et 3.2 des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant que la commune de Valence-en-Brie est adhérente au SDESM

Considérant que les statuts du SDESM disposent de l'exercice de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour le compte des membres lui ayant délégué cette compétence.

Considérant l'expertise du SDESM dans ce domaine, ainsi que ses moyens humains et techniques

Considérant que la commune avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique.

Considérant que cette convention est arrivée à terme,

Considérant que la commune souhaite le maintien des bornes installées par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 ; abstention : 0)

Questions diverses

● **CCBRC/Partenariat BLABLACARDAILY :**

M. RACINE explique le fonctionnement de la prime de covoiturage organisée par la CCBRC : Toute personne souhaitant proposer ses services de covoiturage devra s'inscrire. Après le service rendu, une prime lui sera versée et le passager ne paye pas.

● **Nettoyage et aménagement des deux parcs (parc situé à côté de la salle des fêtes et parc des Fours à Chaux) :**

Les travaux ont débuté le 30 septembre. Ils s'achèveront le 11 novembre 2024.

Des demandes de subventions sont envisageables afin de pouvoir aménager certains chemins communaux. Le but étant d'établir une liaison entre les parcs et les chemins pour finalement offrir aux promeneurs des circuits pédestres agréables.

● *Etat des lieux des subventions demandées :*

1ère demande de subvention :

La rampe d'accès de l'autel de l'église est en attente.

2ème demande de subvention : Nous avons obtenu 5000 € de la région pour la restauration de l'autel et de la pierre tumulaire de l'église. Nous sommes dans l'attente de la subvention du Département.

3ème demande de subvention : Nous avons obtenu une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 45 000 € pour l'EPMR, élévateur de l'école.

4ème et 5ème demande de subvention : Nous avons obtenu 35 000 € de la Région pour l'aire de jeux et une autre réponse est en attente de la part du Département.

SIRP :

Une réunion du syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique a eu lieu à Echouboulains la semaine dernière où nous avons consulté les comptes.

Exemples :

Facture consommation électricité pour un mois, Valence-en-Brie :

1 école : 380 €

Facture consommation électricité pour un mois, Echouboulains :

-1ère école : 1200 €

-2ème école : 900 €

Conclusion : L'électricité est 5 fois plus onéreuse à Echouboulains où il y a 3 classes en comparaison à Valence-en-Brie où il y a 4 classes.

Année 2024 à Echouboulains : 9322 €

Année 2024 à Valence-en-Brie : 4500 €

Delta : 4819 €

Mais c'est à recalculer suivant les consommations de 2020 à 2024 avec calcul de la moyenne mensuelle à Echouboulains et Valence-en-Brie.

Inondations :

Quelques maisons ont été impactées par les inondations ce jeudi 26 septembre. Nous avons prévenu le Département. Ils nous ont prêtés 2 pompes électriques, une pompe thermique et un groupe électrogène. La commune a aussi en sa possession une pompe électrique et une pompe thermique. Nous les avons répartis dans 3 foyers différents impactés par l'inondation. Lors du Congrès des Maires, nous avons pu échanger avec le préfet, le directeur des services du Département, le président du Département, M. POTEAU président de la CCBRC, le président de la pêche et le président du SM4V. On nous a confirmé la prise en compte du problème.

Travaux assainissement :

M. VIEIRA prend la parole. Les travaux de la rue Emile Parquet, la rue des Bordes et la rue Henri Pelle sont terminés. Le bassin de pompage du futur réseau sera la prochaine étape. L'entreprise pourra ensuite raccorder les habitations au réseau d'assainissement. Entre la rue verte et la rue Emile Parquet, le réseau d'eau potable est en place pour pouvoir passer le futur réseau. Le calendrier des travaux est respecté, il n'y a pas de retard.

M. RACINE ajoute que la CCBRC est très réactive face aux doléances de la Commune et de ses administrés.

Patrimoine :

Mme CHEDRI déclare qu'une partie de la subvention concernant l'église a été obtenu et que la commune va recevoir le complément. La nouvelle horloge va être installée prochainement. Elle sera illuminée. Concernant le devenir de l'hôtel, une réunion va être programmée. La priorité étant que celui-ci devienne un lieu au service des Valençois. Nous allons solliciter un architecte pour évaluer et estimer les travaux selon l'orientation d'utilisation du lieu.

Fêtes et cérémonies :

M. MOAL prend la parole et précise que la commission se réunie le mercredi 2 octobre afin de choisir le colis de Noël pour les plus de 70 ans offert en fin d'année.

Samedi 5 octobre est programmé une pièce de théâtre de boulevard qui aura lieu à la salle des fêtes. Compagnie scènes de ménage « Thé à la menthe ou t'es citron ».

Le 14 octobre, va se réunir le comité des Fêtes. Il sera question de la pérennité de l'association par suite de la volonté du président de quitter celle-ci.

M. MOAL soulève le problème récurrent des excréments de chiens sur les trottoirs et propose un gadget distributeur de sacs individuels qui s'accroche au collier du chien. Il pourrait être distribué aux administrés possédant un chien dans le but de les sensibiliser à l'importance de ramasser les déjections canines. Il précise que lorsque le distributeur serait vide, charge à eux de racheter les sacs.

M. RACINE soulève le problème des chiens errants et il souligne la non-maitrise des déjections canines par les propriétaires.

M. CHEDRI estime que cela n'est pas aux Valençois qui n'ont pas de chien d'endosser les dépenses induites par les propriétaires de chien qui ne sont pas respectueux de la voie publique.

SIRP :

M. DUFLOT stipule que la rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Il annonce tout de même un souci de discipline rencontré au moment des temps méridiens à Valence-en-Brie du fait du nombre important d'élèves se restaurant en un service (70 élèves). Donc, la décision serait d'organiser la restauration sur 2 services afin de réduire le nombre d'élèves (35 élèves par service).

Les comptes du SIRP sont équilibrés et aucun appel de fond ne devrait être fait.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heure vingt minutes.

En Mairie, le 4 octobre 2024



RACINE Pierre, Maire

